

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2019

Date de convocation : 03.01.19 Date d'affichage : 03.01.19	Le dix janvier deux mil dix-neuf à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
Nombre de Conseillers : En exercice : 65 Présents : 39 Votants : 44	<p><u>Etaient présents :</u> F BACHER, G BRISSET, G DONGE, S SALMON, M BARTON, D LANGEVIN, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, M YVER, V BLANDIN, M GERVAIS, L HAVARD, B JOSSET, M JOSSET, H MARIE, O DESHEULLES, S JULIEN, I MAQUAIRE, F CATHERINE, P CATHERINE, C CHANTREUIL, I DROUET, D FAUDEMÉR, M GALIS, M LEMIERE, D LEVAVASSEUR, C MARIE, D MAUBRAY, G PERROTTE, M-H PERROTTE, G TRAVERT, I CATHERINE, V DUVERNOIS, A ELLIOTT, C GAILLARDON, A LELIEVRE et J-P TRAVERT</p> <p><u>Excusés :</u> A BENON pouvoir à G DONGE, J BESSLIEVRE pouvoir à L HAVARD, M HEBERT pouvoir à H MARIE, J BAUDRY pouvoir à G PERROTTE, S ROUXEL pouvoir à G TRAVERT S LEROUVILLOIS, P LUCAS</p> <p><u>Absents :</u> JM CHAULIEU, P FERREY, J-M LE MARINEL, M MAUNOURY, D MAUVIEL, G VIEL E LEMONNIER, E LEQUERTIER, J -P MANIGLIER J TOLLEMER, J-N TOLLEMER, A HALLET, JJ VASLIN, C HOLLEY, J LAHAYE, L MIGNOT, C RACHINE, M BIHEL et J-P GROULT</p> <p><u>Secrétaire de séance:</u> V BLANDIN</p>

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

### **01-01-19 Projet de construction d'un groupe scolaire : demandes de subventions**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Monsieur le Maire présente l'estimatif financier de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la construction du nouveau groupe scolaire, réalisé par Marc NICOLAS Architectures.

Le coût prévisionnel global de l'opération concernant la commune de Picauville s'élève à **3 487 532.16 € HT dont 2 973 504€ HT de travaux.**

Afin de mettre ce projet en œuvre, la commune souhaite solliciter une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Manche par le biais du Contrat de territoire et de la DETR 2019.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

## PLAN DE FINANCEMENT

Financement	Montant HT	Taux
<b>Union Européenne</b>		
<b>Etat – DETR</b>	974 450.00 €	28%
<b>Etat autres subventions (à préciser)</b>		
<b>Région</b>		
<b>Département</b>	670 000.00 €	19%
<b>Autres financements publics <i>participation investissement Commune Etienville</i></b>	120 000.00 €	3%
<b>Sous-total 1 subventions publiques</b>	<b>1 764 450.00 €</b>	<b>51%</b>
Maître d'ouvrage 20% au minimum	1 723 082.16 €	49%
- Autofinancement - Emprunt	1 723 082.16 €	
<b>Sous-total 2 Maître d'ouvrage</b>	<b>1 723 082.16 €</b>	<b>49%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 487 532.16 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'Avant Projet Définitif présenté.

APPROUVE le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire, ou son adjoint délégué, à solliciter une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture dans le cadre de la DETR 2019 et auprès du Conseil Départemental de la Manche par le biais du Contrat de territoire.

AUTORISE le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

### **02-01-19 Vente des logements rue de la poterie – Vindefontaine**

Depuis la mise en vente des deux logements rue de la Poterie, un seul candidat s'est présenté et a fait une proposition, d'abord pour un seul logement puis pour les deux logements.

Le Système d'assainissement autonome n'étant pas conforme, le candidat a demandé une étude qui estimé le coût à environ de 10 000€.

Les chauffages sont assez anciens et il y aurait quelques travaux de rénovation à faire (peinture, cuisine, salle de bain, ....)

Nous avons mis en vente initialement à hauteur de 80 000€ pour le 1<sup>er</sup> logement et de 70 000€ pour le 2<sup>ème</sup> logement.

L'avis des domaines avait été fixé à 110 000€ par logement.

La proposition faite par Monsieur CHARLES Pierre est de 110 000€ pour les 2 maisons mitoyennes.

Après évocation de la conjoncture immobilière sur le secteur de Vindefontaine, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition de Monsieur CHARLES Pierre pour l'achat des 2 logements situés au 12 et 14 rue de la Poterie – Vindefontaine, pour un montant de 110 000€.

AUTORISE la signature de l'acte de vente auprès de l'agence notariale Delay et Arnoux

AUTORISE Le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents nécessaires à la vente.

### **03-01-19 Location Presbytère – Gourbesville**

Suite à la commission logement du 18 décembre, il est proposé de louer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, le Presbytère à Monsieur FONTAINE Bruno et Madame DUMONTIER Michèle, pour un loyer mensuel de 660€ + 5€ pour la vidange +10.83€ OM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la location du presbytère de Gourbesville à Monsieur FONTAINE Bruno et Madame DUMONTIER Michèle, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 et dans les conditions présentées ci-dessus.

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents nécessaires à la location de ce logement.

### **04-01-19 remboursement d'achat pour le Noël des enfants**

Pour le Noël des enfants, certains achats ont été faits à Action et Leclerc directement par Madame Claudine MARIE :

- ACTION : 12,86€
- Leclerc : 14€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement de la somme de 26.86€ à Madame MARIE Claudine

### **05-01-19 DIA**

- parcelles D841, 842 et 857 : Za la Vérangerie  
Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter
- parcelle AC 351 : route de Périers  
Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter

### **Questions et Informations diverses**

#### **06-01-19-A Réparation du Beffroi de Gourbesville : demande de DETR**

Le Beffroi du clocher de l'Eglise de la commune déléguée de Gourbesville se trouve dans un mauvais état, plusieurs poutres sont vermoulues.

Il est donc proposé de faire les réparations dès cette année.

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Monsieur le Maire présente l'estimatif financier de ces travaux de rénovation, réalisé par l'entreprise Biard Roy, qui s'élève à 5 080€HT.

Afin de mettre ce projet en œuvre, la commune souhaite solliciter une demande d'aide financière auprès la DETR 2019 et du Conseil Départemental.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Financement</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
<b>Union Européenne</b>		
<b>Etat – DETR</b>	2 032€	40%
<b>Etat autres subventions (à préciser)</b>		
<b>Région</b>		
<b>Département</b>	1 778€	35%
<b>Autres financements publics</b>		
<b>Sous-total 1 subventions publiques</b>	<b>3 810€</b>	<b>75%</b>
Maître d'ouvrage 20% au minimum - Autofinancement - Emprunt	1 270€	25%
<b>Sous-total 2 Maître d'ouvrage</b>	<b>1 270€</b>	<b>25%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 080€</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation du beffroi de l'Eglise de la commune déléguée de Gourbesville.

APPROUVE le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire, ou son adjoint délégué, à solliciter une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture dans le cadre de la DETR 2019 et auprès du Conseil Départemental de la Manche.

AUTORISE le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**06-01-19-B Ouverture anticipée de crédits d'investissement**

En attendant le vote du budget, il est nécessaire d'inscrire des dépenses d'investissement pour le projet de construction d'un groupe scolaire – opération 88: **130 000€** (correspondant à étude géotechnique phase 2, maîtrise d'œuvre phase APD, Assistance à Maîtrise d'œuvre, plan de bornage,...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'inscription en section d'investissement d'un montant de 130 000€ à l'opération 88.

#### **06-01-19-C Présentation des manifestations 75ème**

Madame PERROTTE présente le projet financier pour les manifestations du 1<sup>er</sup> et 2 juin sur la commune de Picauville.

Le coût global est estimé à 10 220€

Animation du bal - Orchestre carte Blanche	1 800 €
Animation pique nique - Charly M	800 €
Location de tentes	400 €
Reconstitution de la maison des années 40	2 500 €
location de toilettes publiques	250 €
Sécurité et protection des manifestations	3 000 €
Affichage	120 €
Sacem	800 €
peintures vitres	500 €
location parquet	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 220 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (38 voix Pour, 1 voix Contre et 5 Abstentions)

VALIDE le budget de 10 220€ pour l'organisation des manifestations du 75<sup>ème</sup> sur le week-end du 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019

INSCRIT cette dépense en section de fonctionnement au budget 2019 à l'article 6232.

#### **06-01-19-D location salle BS**

Le Comité d'Entreprise de la Fondation Bon Sauveur demande la possibilité de louer selon le barème établi, le mercredi 4 décembre 2019 pour organiser leur arbre de Noël, car la salle de la fondation n'est pas adaptée pour cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la location de la salle polyvalente Jean-Claude Flambard au comité d'entreprise de la Fondation Bon Sauveur le 4 décembre 2019.

Par ailleurs, Madame Claudine MARIE demande si la salle polyvalente peut être réservée toute la semaine entre le marché de Noël de l'APOIN et le Noël des enfants de la commune. Le Conseil Municipal donne également son accord.

#### **06-01-019-E motion Justice pour Tous**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de l'ordre des avocats au Barreau de Coutances-Avranches, concernant la question de l'aménagement des territoires, du maintien et du développement des services de proximité en termes de droits.

La motion devait cependant être envoyée au 21/12/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (43 voix Pour et 1 voix Contre)

SOUTIENT la motion de justice pour tous

CHARGE le Maire ou son adjoint délégué de transmettre au Garde des Sceaux et au Premier Ministre.

A noter une intervention de Monsieur Hervé MARIE qui pense qu'il est du devoir de la commune de s'inquiéter du maintien des services publics en zone rurale.

**06-01-19-F Dates à retenir**

Commission voirie mardi 22.01.19 à 20h00

**06-01-19-G Débat National**

Monsieur le maire informe que, suite aux manifestations des gilets jaunes, un cahier de doléances est à disposition en mairie de Picauville.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la mise en place du référendum et du débat national.

Le Maire informe que pour l'heure aucune directive n'a été reçue en Mairie, à ce sujet.

**06-01-19-H Reboisement communes déléguées de Vindefontaine –Les Moitiers en Bauptois**

Monsieur Jean-Pierre TRAVERT informe le conseil d'un appel qu'il a reçu de la Région, l'informant que des nouvelles aides pourraient exister pour le reboisement.

Les communes déléguées de Vindefontaine et de Les Moitiers en Bauptois pourraient être concernées. Pour la commune déléguée de Vindefontaine, les parcelles sont libres et en friche, ce qui ne poserait pas de difficulté pour ce projet alors que sur les Moitiers en Bauptois, il y a 2 locataires. Une étude est à mener en ce sens, après avis recueillis des locataires concernés.

Séance levée à 22h00.

vu pour être affiché le 18 janvier 2019, conformément au CGCT.  
Marie-Hélène PERROTTE, Adjoint au maire